

Cependant, la position de Tiburce devenait intolérable. La corniche de bois de la maison de Guillaume, par laquelle il avait espéré descendre dans la rue, était vermoulue. Il lui fallut remonter sur le toit pour ne se pas casser les reins. Un moment, il songea à rentrer dans la maison d'Isaac par la lucarne; mais, comme il l'avait prévu, les passants étaient en train de s'ameuter devant la maison du juif et de proférer mille menaces contre sa tranquillité.

De plus, la lune avait retiré son loup noir, et son beau front d'argent illuminait la ville tout entière. Que quelqu'un levât les yeux vers le toit, et Tiburce était découvert!

La situation était critique, avouez-le. Elle le devint bien plus encore quand il entendit distinctement l'huissier d'Isaac céder sous les coups des assaillants, puis un grand tumulte emplir la maison, sans doute à la vue du juif, couché et bâillonné. La foule monta par l'escalier. Quelque malavisé pouvait aller regarder à la lucarne! Il fallait se cacher à tout prix. J'ai dit que la cheminée de la maison de Guillaume était fort large. Tiburce, affolé, s'y glissa comme dans un étui; puis, se cramponnant à deux barres de fer qui en maintenaient les briques, il y demeura suspendu, la tête au ras du sommet et les pieds accroché à deux pierres qui lui permettaient de s'y soutenir.

Mais l'angoisse avait brisé ses forces; la "mal'paour", comme dit Rabelais, le tenait au ventre, et, dans la descente, ses chausses s'étant ouvertes, il commença d'exhaler, à travers la cheminée, la plus furieuse colique dont on ait jamais entendu parler dans tout le Blaisois, qui est pourtant un pays de vendanges.

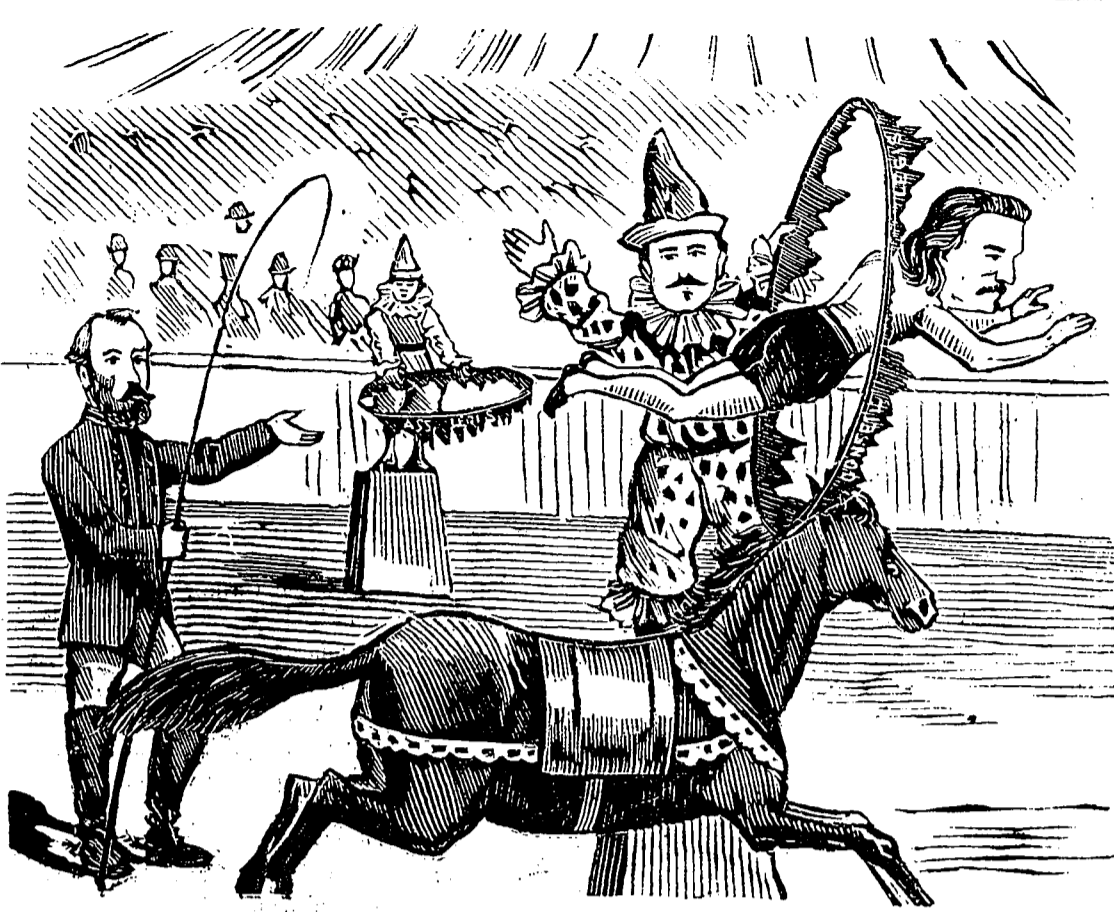
— Noël! Noël! cria Guillaume en entendant le caverné s'abattre dans sonâtre. Noël est aussi venu pour moi!

— Mon ami, lui dit angéliquement Isabeau, faites attention, en vous levant, où vous mettez vos pieds, car m'est d'avis que notre chat a fait quelque vilénie, si j'en juge par l'ordre parfum qui me bout au nez.

Mais Guillaume se souciait bien de ce que lui chantait sa femme et de ce qu'avait pu faire le chat! Ayant allumé la chandelle, il avait couru vers la cheminée et saisi son soulier avec une impatience fébrile. Le soulier, trop vivement pris, déborda, au grand dommage de ses doigts.

Ce fut lui qui poussa de jolis jurons quand il vit le présent que Noël lui envoyait du ciel!

Mais, la colère passée, sa femme lui montra le doigt de dieu dans ce nouveau miracle, et lui fit comprendre que cette vilaine surprise était le juste châtement de sa longue impiété. Il se convertit et devint homme de bien, sobre et chaste, ce qui le changea beaucoup. Tiburce fut pendu et la Gertrude mourut jeune, ce que les filles de sa sorte ont de mieux à faire. Isaac, lui, mourut très vieux. Je ne suis pas même bien



LE CIRQUE DE QUEBEC

SENEGAL.—Après le dernier tour de force, Chapleau, je retiens tes services pour le reste de tes jours. Tu es de force à prendre la lune avec tes dents.

sûr qu'il soit mort encore, car un homme très âgé m'a offert de l'argent au dernier dix, il n'y a pas bien longtemps.

—Voilà, dis-je à Jacques, un joli conte de Noël!

Les journeaux catholiques en France protestent avec raison contre le projet qu'on prête au gouvernement français d'abolir le serment religieux ou le rendre non obligatoire. Un journal français dit avec beaucoup d'esprit à ce sujet:

Si un juré ou un témoin refuse le serment devant Dieu, c'est alors seulement que le juge d'instruction ou le président pourra proposer l'autre. De même, dans les magasins du boulevard, quand un premier objet ne plaît pas, le marchand dit au client:

—Ne vous en allez pas! Je vais vous montrer autre chose qui sera plus dans vos goûts.

Voilà donc la discussion religieuse introduite devant la cour d'Assises. Nous aurons comme entrée de jeu, un petit interrogatoire officiel des consciences.

—Voulez-vous jurez sur Dieu? demandera le président à un juré.

—Parfaitement.

—Et vous, monsieur? dira-t-il à un autre.

—Moi je ne crois ni à Dieu, ni à diable!

—Ne vous emportez pas, dira le président, j'ai votre affaire. Vous urerez sur votre conscience?

—Ma conscience ne vous regarde pas, s'écriera le récalcitrant. Je ne jurerai sur rien du tout. Si vous n'aviez pas confiance en moi, ce n'était pas la peine de me déranger.

—Très bien! Et vous, demandera le président à un troisième juré, croyez-vous en Dieu?

—Ma foi, cela dépend, riposte-

ra celui-ci; avant de vous répondre, je désirerais savoir ce que vous entendez vous-même par Dieu. De quelle école philosophique êtes-vous?

Grand embarras du président qui en sera réduit à dire ceci:

—Brisons là! Je vois que vous aimeriez jurer sur l'honneur: va pour l'honneur.

Et après avoir recueilli les douze serments des douze jurés, le président fera son addition:

—Voyons, cinq serments sur Dieu, quatre sur la conscience et trois sur l'honneur: total douze serments variés. Maintenant nous pouvons commencer. Greffier, donnez lecture de l'acte d'accusation.

Il eût été plus simple d'instituer par une loi le serment facultatif, pour lequel un seul article ainsi conçu eût suffi.

Article unique. — Pour éviter le retour de scènes regrettables qui ont eu lieu à la Cour d'Assises, chacun pourra prêter un serment de son choix.

Celui-ci, du moins, aurait juré sur la tête de son enfant, un autre sur la mémoire de sa tante et ainsi de suite. Et puis cela aurait donné une source perpétuelle de gaieté dans le défilé des témoins; par exemple entre un paysan, cité comme témoin, et le président des Assises engagérait la conversation suivante:

Le Président. — Votre nom, votre âge, votre profession?

Le Témoin. — Jean-Nicolas Grosillon, vingt-huit, natif de Pommière-la-belle candidat au conseil municipal.

Le Président. — Vous jurez de dire la vérité.

Le Témoin. — Je le jure.

Le Président. — Fort bien! Mais sur quoi le jurez-vous? Nous avons, vous le savez, un agréable choix de serment. Voulez-vous jurer devant Dieu?

Le Témoin. — Je vas vous dire, je voudrions bien, mais je ne pourrions pas, car je ne serions pas nommé au conseil.

Le Président. — Nous ne pouvons pas entrer dans ces détails: dites-nous simplement comment vous voulez formuler votre serment.

Le Témoin. — Sur ce que j'aime de plus cher au monde?

Le Président. — Qu'est-ce que vous avez de plus cher au monde?

Le Témoin. — C'est la vache rousse de ma tante Vernouillette, parce que je deviens hériter d'elle.

Le Président. — Alors répétez: Je jure devant la vache rousse de ma tante Vernouillette de dire que la vérité.

Le Témoin. — Je le jure. (A part) Je m'en fichions pas mal de la vache rousse, car elle aura le temps de crever dix fois avant que j'hérite.

Le Président. — Maintenant, dites-nous ce que vous savez sur l'assassinat de la femme Vilebochard.

Le Témoin. — Je ne savions rien du tout.

Le Président. — Prenez garde vous avez juré et si maintenant vous ne dites pas la vérité...

Le Témoin. — Je sais... Je n'hésiterais jamais de ma tante Vernouillette.

Le Président. — Vous pouvez vous asseoir! (Au public). Les rires qui ont éclaté pendant que le témoin prêtait serment devant la loi, sont indécents; s'ils se renouvelaient, je ferais évacuer la salle!

CITY HALL SHADES

15 RUE GOSFORD.

Ce restaurant tenu dans le véritable style des meilleurs établissements de ce genre à New-York, se recommande au public particulièrement par ses *Mixed Drinks*, *Cigares* et *lunchs froids*.

J. FAHEY, Propriétaire.

Departement des Etoffes a robes

Le succès obtenu dans ce Département depuis trois mois, par la vente de nos Satins, se continue. Les articles vendus se trouvent remplacés et toujours nous vendons à moitié de leur valeur nos Satins Unis Satins Brochés et Satins de Lyon. Outre les Soières les étoffes nouveautés d'une grande variété sont très goûtées, et chaque jour nous en vendons considérablement. Vous pouvez en juger par le nombre d'acheteuses qui encombre journellement ce Département.

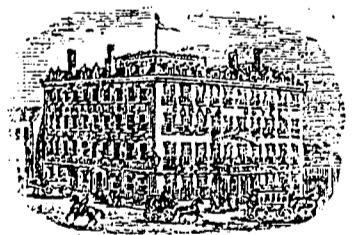
Les autres départements sont également pourvus des nouveautés les plus récentes. Les soies, cachemires et étoffes à robes forment le plus bel assortiment de Montréal et occasionneront l'étonnement et l'admiration. N'oublions pas les mille petits accessoires de toilette qui sont aussi en très grande quantité et irréprochables sous le rapport du choix.

Boisseau Freres

235 & 237,

St. Laurent.

Montréal 12 Novembre 1880.



HOTEL DU CANADA.

Cet hôtel qui a été complètement restauré est passé entre les mains de nouveaux propriétaires MM. Rapin et Pews. L'ameublement des chambres a été renouvelé, les services d'un cuisinier d'expérience ont été retenus et rien n'a été négligé pour donner tout le confort possible aux voyageurs.

Une visite est sollicitée par les propriétaires. M. Rapin acquis de l'expérience comme hôtelier à Beauharnois et M. Pews est avantageusement connu dans la classe commerciale.

Les prix sont modérés et on garantit pleine et entière satisfaction aux clients.

MM. RAPIN et PEWS.

Propriétaires.